

# **Vous souhaitez déposer un dossier de candidature en Formation professionnelle continue**

Pour rappel, le recrutement s'effectue en deux temps :

## **1 – Conditions d'ancienneté**

- 8 ans d'activité dans le domaine de l'architecture ou de la construction si vous avez un niveau inférieur ou égal au BAC dont 3 années équivalent temps plein sous contrôle d'un architecte diplômé d'Etat ;
- 6 ans d'activité dans le domaine de l'architecture ou de la construction si vous avez un niveau égal à BAC dont 3 années équivalent temps plein sous contrôle d'un architecte diplômé d'Etat ;
- 4 ans d'activité dans le domaine de l'architecture ou de la construction si vous avez un niveau égal à BAC+2 dont 3 années équivalent temps plein sous contrôle d'un architecte diplômé d'Etat.

Les dossiers de candidature sont étudiés par une commission qui juge de leur recevabilité et autorise les candidats à se présenter aux épreuves du concours.

## **2 – Concours**

Phase 1 : 2 jours d'écrits au printemps (semaine 14 ou 15 à confirmer), une épreuve de vérification de l'aptitude au projet d'architecture, une épreuve de culture générale, une épreuve informatique et technique appliquées à la construction

Phase 2 : 1 jour d'oral début juillet (semaine 27 à confirmer) pour le candidat ayant obtenu 10/20 ou plus aux épreuves écrites

Les 20 meilleurs candidats ayant obtenu au moins 10/20 à l'ensemble des épreuves (écrites + oral) pourront prétendre à intégrer l'ensa Nantes en FPC dès mi-septembre 2023.

## **Ce Mode d'emploi vous accompagnera dans votre démarche**

► Connectez-vous à la plateforme TAIGA <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>

► Sélectionnez « ENSA-Nantes »

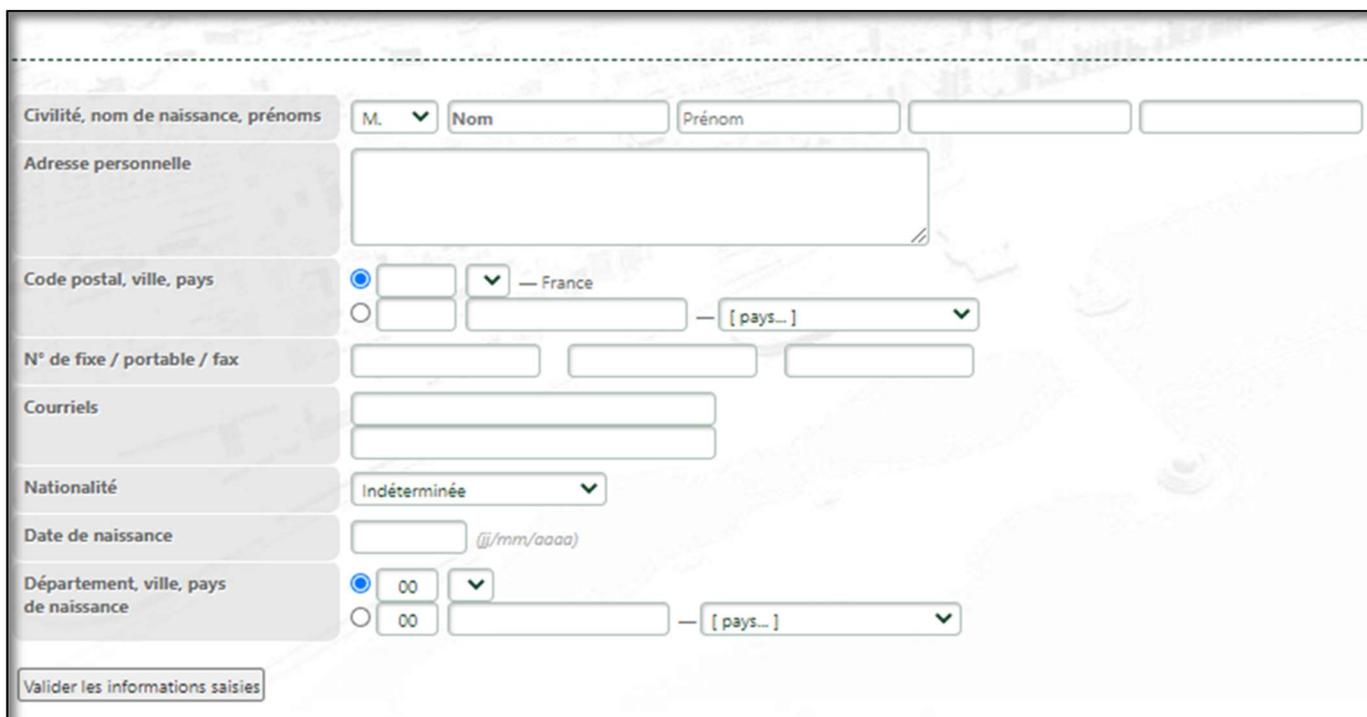
► Cliquez sur « Créer dossier »



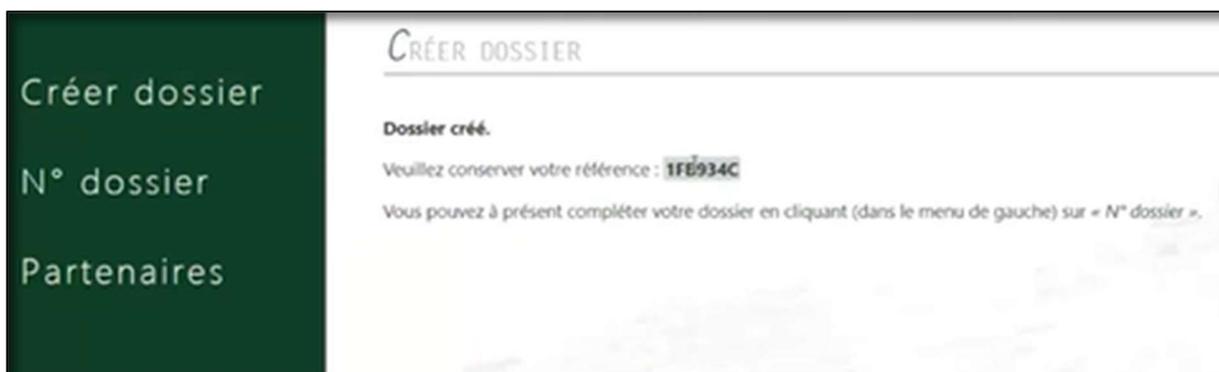
► Sélectionnez la session d'admission, dans votre cas, sélectionnez « Formation professionnelle continue 2023/2024 » puis cliquez sur « Accéder à cette session »



► Remplissez toutes les rubriques de la fiche, cliquez sur « Valider les informations saisies ».



► Copiez la référence. Vous recevrez également cette référence de dossier à l'adresse mail que vous avez indiquée lors de la création



► Cliquez sur « N° dossier », saisissez votre référence et votre nom, puis sur « authentifier »

Créer dossier  
N° dossier  
Partenaires

N° DOSSIER

Référence du dossier : 1 avec le nom suivant : Authentifier

► Complétez chaque onglet du dossier et enregistrez

Session d'admission « Formation professionnelle continue 2023/2024 »

**✖ Dossier incomplet ! Le dossier ne peut être transmis.**

État civil & coordonnées | Photo | Fichiers et compléments | Parcours scolaire et universitaire | Cursus demandé

Civilité, nom de naissance, prénoms: M., Test, Laurence

Adresse personnelle: xxx

Code postal, ville, pays: 44000, Nantes, France

N° de fixe / portable / fax:

Courriels: laurence.jean@nantes.archi.fr

Nationalité: Française

Date de naissance: 22/08/1945

Département, ville, pays de naissance: 56, Allaire, France

Photo: Choisir un fichier, Aucun fichier choisi (< 300 ko)

Référence du dossier: 86CACE8

Enregistrer la fiche

Quand l'onglet est correctement complété, il s'affiche en vert.

COMPLET	CATÉGORIE	DONNÉES OBLIGATOIRES MANQUANTES
✓	État civil & coordonnées	
✓	Parcours scolaire et universitaire	
✖	Cursus demandé	Cursus demandé(s)
✓	Autres questions	

► Transmettez votre candidature

**Session d'admission « Formation professionnelle continue 2023/2024 »**

✔ **Dossier complet** → vous avez accès à la section « *Transmission de la candidature* »

État civil & coordonnées   Photo   Fichiers et compléments   Parcours scolaire et universitaire   Cursus demandé   Autres questions   **Transmission de la candidature**

→ Fiche récapitulative de pré-inscription (à imprimer) ←

---

**Consignes pour la transmission du dossier**

Votre dossier de candidature a bien été transmis au service instructeur et sera examiné très prochainement.  
Merci de déposer sur la plateforme TAIGA, dans la rubrique fichiers et compléments, la fiche récapitulative signée.

DOCUMENT REQUIS	COMMENTAIRE
Diplômes	
Pièce identité (CNI ou Passeport)	
Curriculum-vitae	
Contrat de travail	
Attestation du ou des architectes diplômés d'Etat ou DPLG précisant les dates, durée et objet de la collaboration ou association	

Fiche récapitulative à déposer sur TAIGA – rubrique Fichiers compléments